

Partage d'Actu!

n°04 / 17 mai 2024

Le 25 avril à Carcassonne et le 30 avril à Narbonne,
le Centre de gestion de l'Aude, en partenariat avec la Direction
Départementale des Finances Publiques, a tenu une matinale dédiée
à « La réforme de la promotion interne des secrétaires généraux de
mairie » et à « L'obligation de déclaration des locaux d'habitation ».



A destination des élus, secrétaires généraux de mairie, agents en charge de la déclaration d'occupation des locaux d'habitation, plus de **100 personnes étaient présentes pour assister à cette rencontre.**

Comme l'a indiqué **Serge Brunel**, président du CDG 11, ces matinales sont des **espaces de rencontres de professionnels** autour de sujets spécifiques dans le domaine des ressources humaines. Au-delà des informations transmises, il s'agit de **créer des espaces d'échanges, de pratiques d'expertises et de réseaux.**

Une première partie dédiée à la réforme de des métiers de secrétaires généraux de mairie.

Laurent Monserat, DGA Gestion et Conseil du CDG 11, et son adjointe, **Anne Pinel**, ont présenté les différentes dispositions de la récente Loi du 30 décembre 2023. Concernant la promotion interne de ces métiers, les décrets d'application annoncés initialement pour le mois d'avril devraient désormais paraître au mois de juin. Cette loi confie aussi aux Centres de gestion, l'animation d'un **réseau départemental de secrétaires généraux de mairie.**

Comme l'a précisé **Hélène Lacombe**, directrice du CDG 11, ce réseau se veut complémentaire et en coordination des réseaux existants sur le territoire de l'Aude. Il sera animé par **Marie-Luce Ysem**, directrice déléguée à la Modernisation et la Territorialisation.



Matinale CDG 11 / DDFiP

« Réforme de la promotion interne
des secrétaires généraux de mairie »
Et
« Obligation de déclaration d'occupation
des locaux d'habitation »

L'animation d'un réseau départemental de secrétaires généraux de mairie : une co-construction en marche !

A l'occasion de cette matinale, un atelier, co-animé par Hélène Lacombe et Marie-Luce Ysem, s'est donc tenu afin **d'identifier les réseaux existants** au sein de chaque communauté de communes et intercommunalité, leur fonctionnement, et de recueillir les besoins, les contraintes, les attentes de chaque territoire. Les très nombreux échanges et discussions autour de ce sujet témoignent de **l'intérêt et de l'utilité d'un tel réseau au niveau départemental.**

Le CDG 11 rencontrera en suivant l'ensemble des intercommunalités pour proposer sur la base de tous ces échanges une animation de réseau adaptée aux besoins de chacun et selon des modalités qui se veulent plus innovantes.

Focus sur l'obligation déclarative d'occupation des locaux d'habitation avec l'intervention de la DDFiP.

Candice Piques et **Julie Trapp** de la DDFiP ont détaillé la nouvelle **obligation déclarative d'occupation des locaux d'habitation**, entrée en vigueur en 2023.

En lien avec la réforme de la taxe d'habitation (suppression désormais totale pour les résidences principales), cette déclaration permet à l'administration fiscale d'identifier précisément les locaux qui sont encore imposables à la taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants) et qui s'applique à tous propriétaires (particuliers, professionnels et entités publiques).



Merci à notre partenaire, la DDFiP, et à vous tous pour votre participation active et constructive qui permet ces échanges si fructueux.

A bientôt!